

Le gender mainstreaming à l'INS

La Direction de l'instruction publique du canton de Berne contribue à promouvoir l'égalité des chances et à réaliser l'égalité de fait entre femmes et hommes au sein de la Direction et dans les processus politiques. Afin de promouvoir l'égalité des sexes, l'INS poursuit depuis 2003 la stratégie du gender mainstreaming.

La notion de gender mainstreaming

Le gender mainstreaming désigne une stratégie poursuivie à l'échelle internationale en matière de politique d'égalité afin de consacrer à long terme, de manière durable et globale et à tous les niveaux les aspects de l'égalité entre les sexes. Contrairement à la promotion de la condition féminine, le gender mainstreaming est une approche globale qui encourage et sollicite les deux sexes.

Bien que le principe du gender mainstreaming lie les Etats membres de l'Union européenne depuis 1995, il n'existe toujours pas de traduction concluante de ce terme. « Gender » vient de l'anglais et désigne le « sexe social », contrairement à « sex », qui désigne le « sexe biologique ». Par « gender », on entend mettre en évidence le fait que l'inégalité des sexes n'est pas uniquement le produit de disparités biologiques, mais aussi celui d'une histoire sociale. Ce sont des conventions sociales qui dictent aux hommes et aux femmes ce qu'ils ont le droit ou le devoir d'être.



hier... (l'homme s'adonne à la chasse, la femme à la cueillette)

...aujourd'hui (les rôles attribués aux deux sexes sont en mutation)

Die Geschlechterrollen sind im Wandel



demain...

- **la diversité des rôles peut être vécue ;**
- **les progrès de l'égalité peuvent être mesurés ;**
- **l'égalité a des avantages pour les deux sexes...**
- **...et elle entre dans les attributions des deux sexes ;**
- **l'égalité est un critère de qualité ;**
- **l'INS remporte le Prix Egalité pour la deuxième fois.**

Le processus

Conformément au gender mainstreaming, toute mesure ou tout projet relevant des domaines de la formation et de la culture, mais aussi interne à la Direction, doit profiter de la même manière aux femmes et aux hommes. L'égalité est un objectif qui doit être intégré à tous les processus, du stade de la planification à l'évaluation. Les aspects de l'égalité sont à prendre en considération dans le processus budgétaire ainsi que dans l'élaboration d'actes législatifs, de chartes et de mesures de formation.

Les risques

Penser et agir dans la perspective du gender mainstreaming n'est pas chose aisée. Cela nécessite de planifier avec soin, de procéder de manière systématique et surtout de bien connaître les disparités entre les sexes, leurs origines et les moyens de les surmonter. L'extrême ambition de cette notion – l'égalité tout de suite et partout – comporte le risque de solliciter dans une trop forte mesure les personnes intéressées. L'application du gender mainstreaming exige, outre une volonté politique explicite, un personnel qualifié et des ressources financières suffisantes.

Le rapprochement

La tâche du controlling en matière d'égalité n'est pas aussi ardue. Cet instrument repose sur les principes du gender mainstreaming. Il n'exige pas l'adoption généralisée de mesures immédiates, mais la fixation d'objectifs prioritaires.

*Pouvoir au controlling en matière d'égalité, c'est
planifier, définir des objectifs, piloter
dans le domaine de l'égalité*

Le controlling en matière d'égalité ne se limite donc pas à contrôler l'égalité de fait. Dans un premier temps, la direction analyse l'état de réalisation de l'égalité et les potentiels d'amélioration, puis définit des objectifs stratégiques dans le domaine de l'égalité. Les données et les chiffres nécessaires au controlling sont examinés dans le cadre d'un monitoring permanent. Des objectifs annuels visant à atteindre les objectifs stratégiques en matière d'égalité sont définis de manière descendante avec les cadres ; cette action s'inscrit dans les processus standard de convention d'objectifs. Les cadres arrêtent les mesures appropriées, les mettent en œuvre et contrôlent leur efficacité. Ils vérifient ainsi la réalisation des objectifs annuels en ayant recours à des contrôles de résultats réguliers et au reporting. La réalisation ou la non réalisation des objectifs est porteuse de conséquences.

Les acteurs et actrices

A l'instar du gender mainstreaming, le mandat de controlling en matière d'égalité relève de la compétence des cadres, soutenus dans leur mission par l'experte ou l'expert en gender mainstreaming. Cette fonction est rattachée au Secrétariat général de l'INS et exercée depuis le 1^{er} juin 2006 par Iris Frey (iris.frey@erz.be.ch).

Iris Frey est assistée dans sa tâche par la Conférence du gender mainstreaming (CGM). Cet organe a pour but de soutenir les chefs et cheffes d'offices dans la mise en œuvre de mesures. Tous les offices y étaient représentés jusqu'à présent par une femme. Ils devront désormais, dans la mesure du possible, être représentés par une personne de chaque sexe.

Le gender mainstreaming et le controlling en matière d'égalité ne peuvent porter leurs fruits qu'avec le soutien des collaborateurs et collaboratrices de la Direction. Pour progresser sur la voie de l'égalité entre femmes et hommes, nous devons donc faire preuve d'engagement et de créativité, avoir le courage de remettre en question le partage traditionnel des rôles et nous ouvrir à de nouveaux horizons !

